MAIRIE D'ALLONDRELLE-LA-MALMAISON

CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 Juin 2009

Réuni sous la Présidence de M. MARIEMBERG Jean-François Maire,

<u>Etaient présents</u> M.M.: MARIEMBERG Jean-François Maire, CLAUDET Eric, adjoint aux finances, BOUS Xavier adjoint aux travaux et chemins, par procuration, BLANCHETETE Daniel adjoint à l'environnement, Mme BROUTIN Claudine adjointe aux affaires sociales, M. ARNOULD Jacques,

par procuration, BUDIN Eric, CAPART François, DEPIESSE Alain, Mmes LE LOUARN Françoise, LEPAGE Isabelle, MM. MONIOT Gérard PETRUZZELLI Nicolas, PEIXOTO Pascal et BLANCHETETE Gilbert.

1- Ecole numérique.

Dans le cadre du plan de relance, le ministère de l'Education Nationale participe à l'équipement informatique des écoles primaires à hauteur de 80% à condition de respecter les critères de choix du matériel et d'installation informatique. Cette opération est appelée « Ecole numérique rurale ».

Le maire propose de créer dans la commune une « école numérique rurale » composée d'un équipement informatique à l'usage des enseignants et des élèves. Cet équipement nouveau apportera aux élèves une plus value en terme d'enseignement. L'Education Nationale s'engage à orienter son enseignement vers l'usage des nouvelles technologies.

Plusieurs devis ont été sollicités dans ce cadre. A l'unanimité, le Conseil retient la proposition de la société SLI de Nancy

2- Budget de la commune :

Le maire propose les virements de crédits suivants pour tenir compte des précédentes délibérations :

En dépense :

2183-908 Ecole numérique : + 15 226 €

21312-709 Bâtiment scolaire : + 6 900 €

21318-910 Abri routier : + 1 800 €

2152-902 Installations de voirie : + 500 €

21757-903 Matériels outillages de voirie : - 7 000 €

2158-714 Autres installations, mat et outil. : - 2 826 €

2181-905 Autres immobilisations incorporelles : - 5 600 €.

En recette :

1311-908 Ecole numérique : + 9 000 €.

A l'unanimité, le Conseil décide ces virements de crédits.

3- Bois: ventes 2009 – 2010

Le garde forestier propose pour 2009 la vente des bois sur les parcelles 5-18 et 31 - Après réflexion, le conseil décide à l'unanimité, de vendre ces parcelles en futaie affouagère et de reporter à 2010 l'exploitation de la parcelle N° 8

4 -Bail de chasse

Le bail de chasse en forêt communale (Lollieux d'une contenance de 36ha 82 a, La Ronce d'une contenance de 11 ha 82 a et le Bouvret d'une contenance de 62 ha 87 a) arrive à échéance le 1^{er} juillet 2009. Le montant de la location était fixé à vingt cinq quintaux de blé par an, indexés au cours du blé fermage. A l'unanimité, le Conseil décide de procéder à son renouvellement au même prix, pour une durée de 3 ans, renouvelable 2 fois. soit la période allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2018. Le maire est autorisé à signer le nouveau bail.

5-PLU: grandes orientations.

La commission a bien avancé dans l'élaboration du document d'urbanisme. Les zones d'habitat ancien, nouveau et futur ainsi que le règlement correspondant à chacune d'entre elles sont quasiment définis. En outre, il faudra affiner la délimitation du zonage en haut de la côte d'Allondrelle.

Après présentation du projet par le maire, le conseil approuve les orientations prises. La commission du PLU doit poursuivre son travail d'élaboration notamment pour terminer les règlements des zones N et A.

J-F MARIEMBERG